

PROCES-VERBAL DU LUNDI 4 MAI 2026 – 18 h 15

| | Moyer Franck | Desvaux Philippe | Provost Anniek | Diard Maxime | Corbin Martine | Charpin Vincent |
|---------|---------------------|------------------|-----------------|-------------------|----------------|-----------------|
| | Président de séance | | | | | |
| Présent | X | X | X | X | X | X |
| Absent | | | | | | |
| Excusé | | | | | | |
| Pouvoir | | | | | | |
| | Caille Valérie | Bertin Cyrille | Guettier Gaëlle | Puichafray Noémie | Richer Julien | |
| Présent | X | X | X | | X | |
| Absent | | | | X | | |
| Excusé | | | | | | |
| Pouvoir | | | | | | |

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal séance 20 mars 2026
- 3) Désignation d'un référent déontologue
- 4) Droit à la formation des élus
- 5) Projets éoliens
- 6) Motion SIDELC (Syndicat Intercommunal électricité du Loir et Cher)
- 7) Vente terrain communal
- 8) Règlement du cimetière
- 9) Création poste de rédacteur
- 10) Colis des aînés
- 11) Organisation du 8 mai
- 12) Questions diverses

1) Désignation secrétaire de séance

Mme Anniek Provost est nommée secrétaire de séance

2) Approbation du procès-verbal séance 20 mars 2026

Les membres présents approuvent la séance du 20 mars 2026

3) Désignation d'un référent déontologue

La mission du référent déontologue :

Le périmètre d'intervention du référent déontologue recouvre et se limite à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante.

Le référent déontologue a pour mission d'apporter, en toute indépendance et impartialité, un avis relatif au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT dont voici le texte.

Le conseil municipal donne accord sur la désignation de Maître Sandrine Pouget, avocate au barreau de Blois, comme référent déontologue des élus municipaux, jusqu'à l'expiration du mandat en cours.

- approuve les modalités d'exercice des missions du référent déontologue, les modalités de saisine et d'examen de celle-ci, ainsi que la durée de conservation des données à caractère personnel.

- approuver la rémunération du référent déontologue à hauteur de 80 euros par dossier.

- autorise le maire ou son représentant à signer tout document et acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- autorise le maire à communiquer cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le référent déontologue à l'ensemble des élus municipaux.

4) Droit à la formation des élus

Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation. Cet article précise par ailleurs que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Le conseil municipal fixe le pourcentage de la formation à 3,7%.

5) **Projets éoliens**

La mairie est sans cesse démarchée pour des projets éoliens sur le territoire par différentes sociétés.

Deux délibérations ont été prises (29 novembre 2022 et 25 novembre 2025), un avis défavorable aux installations d'éoliennes a été voté lors de la prise de ces deux délibérations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable pour les projets éoliens.

6) **Motion SIDELC (Syndicat Intercommunal électricité du Loir et Cher)**

Le SIDELC prend en charge la quasi-intégralité des investissements d'électrification rurale, qu'il finance notamment avec la participation financière du FACE. Il pourrait en être autrement demain en cas de remise en cause de la compétence d'autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité exercée par le syndicat.

Les élus du SIDELC, à l'unanimité, ont déjà adopté cette motion pour s'opposer à ce projet en comité syndical le 5 mars 2026.

Aussi, afin de soutenir la position du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC), Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter une motion en ce sens.

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la motion d'alerte relative à l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).

7) **Vente terrain communal**

Le précédent conseil municipal avait proposé à un agriculteur d'acheter le terrain communal situé parcelle ZE N°24 d'une superficie de 1000 m² au lieu-dit « les Prés Giloux » pour un montant de 500 €. L'agriculteur a accepté la proposition. La commune va signer un acte authentique auprès du notaire afin de conclure la vente.

8) **Règlement du cimetière**

Monsieur le maire propose une modification dans le règlement du cimetière concernant la plantation d'arbustes. Le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire.

9) **Création poste de rédacteur**

Suite au départ en retraite de la secrétaire générale de mairie, la commune doit créer un poste de rédacteur ou de rédacteur contractuel pendant la période de doublon. Le conseil municipal accepte de le créer.

10) **Colis des aînés**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de repousser l'âge du colis des aînés à 70 ans avec le maintien à ceux qui l'ont eu à l'âge de 65 ans. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

11) **Organisation du 8 mai**

Les membres présents se sont répartis les tâches pour la cérémonie du 8 mai.

12) **Questions diverses**

- **Chantiers citoyens.** Monsieur le maire demande aux membres présents de réfléchir à la fresque qui sera faite sur le mur du préau.
- **Projets 2027.** Monsieur le Maire demande aux membres présents de réfléchir aux projets 2027 pour le prochain conseil municipal. Diverses propositions sont déjà émises.
- Monsieur le maire propose d'inviter les administrés à un **pique-nique, fête des voisins** au cours du mois de juin ou septembre un dimanche midi. Une date est à définir.
- Le conseil municipal souhaite que la **fête de Noël** soit refaite avec l'école (sapin, chants) ainsi que les **vœux du maire.**

- Les membres présents souhaitent déplacer la benne à verres. M. Desvaux Philippe va voir avec Val Dem.
- M. Charpin Vincent informe le conseil municipal qu'un administré l'a interrogé sur son adresse. M. le Maire et le 1^{er} adjoint expose au conseil municipal qu'ils l'ont rencontré.
- M. Diard va demander des devis pour des travaux de voirie (rue Admir Petit, route d'Ambloy).

Séance levée à 22 h

La secrétaire de séance
Annick PROVOST



Le Maire,
Franck MOYER